

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mai 2017 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : M. Jean Luc MULLER, Mmes Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, M. Jean Maxime POMMERY, Mme Rachel BUTSCH, M. Fabrice KLEITZ

Absents excusés: Mmes Anne BEZARD, MM Roland ZELLER, Alexis BASSO et Christian FUCHS

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 9 mai 2017
2. Affaires financières
3. Affaires foncières
4. Personnel Communal – emplois saisonniers
5. Rapport Eau et Assainissement 2016
6. Communications et Informations

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2017

Le compte rendu de la séance ordinaire du 9 mai 2017 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2° AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Créances irrécouvrables et décision modificative

Madame Nathalie VALENTINI, Inspectrice des Finances Publiques de la Trésorerie de Sierentz a adressé à la mairie la situation suite au dossier de surendettement déposé par Madame Nadia VILLECROZE qui était domiciliée au 5 rue des Vignes.

Les créances éteintes interdisent toute action du comptable public et représentent une charge définitive pour la commune.

Les dettes envers la commune s'élèvent à 13 081,92 € pour le budget communal et 345,19 € pour le budget annexe de l'Eau.

Il est nécessaire d'approuver l'extinction de la dette et de procéder aux écritures comptables correspondantes ;

Des crédits avaient été inscrits au budget précédent compte tenu du risque connu d'irrécouvrabilité.

VU la délibération du 3 avril 2017 approuvant les budgets primitifs de l'exercice ,
Entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le caractère irrécouvrable des créances dont reste redevable Madame Nadia VILLECROZE dont le montant est de 13 081,92 € pour le budget communal et 345,19 € pour le budget annexe de l'Eau.

APPROUVE la décision modificative au budget annexe eau et assainissement équilibrée en dépenses de fonctionnement et qui peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement

* 61523 Réseaux - 350 €

* 6542 créances éteintes + 350 €

3° AFFAIRES FONCIERES

Dans le cadre des constructions projetées rue de Magstatt le Bas entre la Place du Souvenir et les propriétés PANTOS / POMMERRY, la Commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de 3,79 ares qui jouxte le cimetière et la Place du Souvenir.

La cession est proposée sur la base de 600 € l'are.

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette parcelle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

DECIDE D'ACQUERIR 3,79 ares à détacher de la parcelle section 1 n°79 au prix de 600 € l'are

HABILITE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

4° PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire PROPOSE comme les années précédentes de faire appel à des emplois saisonniers pour divers travaux extérieurs (entretien ; espaces verts....).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement, par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, d'emplois saisonniers durant la période courant du 15 juin au 30 septembre qui seront répartis en fonction de la charge de travail.

HABILITE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives et tous documents s'y rapportant

5° RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT

En application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire PRESENTE le rapport annuel sur le service public d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE ce rapport 2016 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

6° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

6.1. MOTION A L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EUROAIRPORT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de motion proposée par la Communauté d'Agglomération « Saint Louis Agglomération »

« Des statistiques publiées au début de l'année 2017 font état d'un accroissement significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport.

Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité.

Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des 3 Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport, »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

EXIGE l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports,

DEMANDE, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances

- que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud,
- que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

6.2. SAINT LOUIS AGGLOMERATION – REUNION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose de prévoir à chaque réunion un temps de parole pour que les conseillers qui ont assistés à une réunion de commission à Saint Louis Agglomération puissent faire un petit compte rendu. Il transmettra également par mail aux conseillers municipaux les comptes- rendus qui lui seront envoyés en mairie.

Monsieur le Maire a assisté à une première réunion « accessibilité, mobilité ». Il faudra être imaginatif pour trouver des solutions, faciliter le covoiturage, mettre en place plus d'aire de covoiturage, organisation sur des lignes bien précises d'un « auto stop organisé » avec inscription sur internet.

Monsieur Jean Luc MULLER donne un compte rendu de la réunion « déchets » avec surtout une vive invitation au tri ainsi que de la réunion climat dont le compte rendu qui sera transmis donne des idées intéressantes concernant l'économie des énergies.

6.3. JOURNEE CITOYENNE

Monsieur le Maire informe que la 3^{ème} journée citoyenne qui a eu lieu samedi 27 mai a été une réussite. La population a répondu présente, la météo était au rendez-vous et de nombreux chantiers ont pu être menés à bien grâce au rôle rempli par chacun. Monsieur le Maire fait part de sa grande satisfaction pour tout ce travail accompli et de la bonne ambiance qui tisse du lien entre les habitants. Tous les participants seront invités à se retrouver pour une projection photos et le verre de l'amitié le mardi 27 juin à 19h00 à l'Entr'Acte.

6.4. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe que le nouveau Président de la République a ouvert la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Pour l'instant le cadre légal reste la semaine de 4 jours ½ et le retour à la semaine de 4 jours se fera par dérogation qui doit être demandée à l'Inspection Académique par les enseignants, Monsieur le Maire et les parents d'élèves dans le cadre d'une concertation. Lors du dernier Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire a proposé « de ne pas se précipiter ». Il souhaite qu'un travail de concertation se mette en place avec l'équipe éducative et les parents pour trouver la solution qui pourra convenir à une majorité. Si une modification des rythmes scolaires était décidée elle interviendra seulement pour la rentrée 2018/2019

6.5. CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que les parcelles situées coté ouest de la rue des Prés peinent à être bâties. En effet la Participation pour Voies et Réseau est demandée sur une profondeur de 60m alors que la partie constructible est fixée à une profondeur de 30m. Pour faire un usage raisonné de l'espace il propose à la réflexion des conseillers la possibilité d'ouvrir la profondeur de construction à 60m et d'envisager une révision mineure de la carte communale en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Maire prendre attache avec l'ADAUHR pour étudier cette proposition et mettre en œuvre la procédure.

6.6. PIQUE NIQUE VILLAGEOIS

Monsieur le Maire rappelle que le pique villageois aura lieu le vendredi 16 juin à 19h. La préparation se fera à partir de 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.